

LE CREDIT COMMERCIAL

Chambre 13 Edifice "LA PRESSE"
TEL. BELL. MAIN 3555. MONTREAL
SPÉCIALITÉ : Achat, Collection et règlement
de comptes. Une visitesollicitée.

LA PROVINCIALE

Assurance-Mutuelle-Incendie

Bureau-chef: **EDIFICE GUARDIAN**
160, RUB ST-JACQUES
MONTREAL.

Sécurités absolues. Taux raisonnables.
AGENTS demandés dans toutes les localités.

LA

Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes re-
cherchant une position rémunératrice,
peuvent s'adresser au bureau principal
ou à aucun des agents généraux
de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Quebec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

Un Agent Progressif

préfère travailler pour la meil-
leure compagnie. Il lui est
plus facile de conclure des affaires,
et, de savoir qu'il a à offrir la
meilleure proposition, cela
l'inspire.
Les hommes de caractère qui
se proposent d'entreprendre ce
travail, et les agents expérimentés
et intègres qui cherchent
un contrat rémunérateur

devraient écrire à la **CANADA LIFE**

"EQUITABLE"

Mutuelle

Fire Insurance Co.

Une des plus fortes Compagnies locales.
Un surplus dépassant \$126,000

Bureau Executif:

No. 20, rue St-Alexis,

Coin rue Notre-Dame,
en face du Magasin Carsley.

S. T. WILLET, Président.

Bureau: No. 339 rue St-Denis, Montréal.

F. GAUTHIER, Secrétaire.

Tél. Main 3894.

Assurances

TITRE III

Des assurances sur la vie

(suite)

Elles peuvent l'être soit en cas de vie
de l'assuré, à une époque déterminée,
soit à son décès arrivé avant cette épo-
que.

Le capital ou la rente assurés peuvent
être payables lors du décès de l'assuré,
soit à ses héritiers et ayants cause, soit
à un ou plusieurs bénéficiaires détermi-
nés.

Est considérée comme faite au profit
de bénéficiaires déterminés la stipula-
tion par laquelle l'assuré attribue le bé-
néfice de l'assurance soit à sa femme,
sans indication de nom, soit à ses en-
fants et descendants nés ou à naître,
sans qu'il soit nécessaire d'inscrire leurs
noms dans la police ou dans tout autre
acte ultérieur contenant attribution du
capital assuré.

Les enfants et descendants de l'assuré,
ainsi désignés, ont droit au bénéfice de
l'assurance en proportion de leurs parts
héréditaires. Ils conservent ce droit
même en cas de renonciation.

L'assurance faite au profit de la fem-
me de l'assuré profite à la personne qu'il
épouse même après la date du contrat.

En cas de second mariage, le profit
de cette stipulation appartient à la
veuve.

En l'absence de désignation d'un bé-
néficiaire déterminé dans la police ou à
défaut d'acceptation par le bénéficiaire y
désigné, le souscripteur de la police a le
droit de désigner un bénéficiaire ou de
substituer un bénéficiaire à un autre.
Cette désignation ou cette substitution
se fait soit entre vifs, par voie d'ave-
nant, ou en remplissant les formalités
édictees par l'article 1690 du Code civil,
ou, quand la police est à ordre, par voie
d'endossement, soit par testament.

Art. 56. — La stipulation en vertu de
laquelle le bénéfice de l'assurance est
attribué à un bénéficiaire déterminé de-
vient irrévocable par l'acceptation du bé-
néficiaire.

Cette acceptation peut être expresse
ou tacite.

Tant que l'acceptation n'a point eu
lieu, le droit de révoquer cette stipula-
tion n'appartient qu'au stipulant et ne
peut, en conséquence, être exercé de son
vivant par ses créanciers ni par ses re-
présentants légaux.

Ce droit de révocation ne peut être ex-
ercé, après la mort du stipulant, par ses
héritiers que trois mois au moins après

(ETABLIE 1853)
The Phenix Insurance Company
OF BROOKLYN
TOTAL DE L'ACTIF - - \$7,112,413.30
Robert Hampson & Son, Agents,
89 rue St-Sacrement, Montréal

AVIS

Les personnes pouvant **CONTROLLER**
quelques Comptes Primes de Primes d'Assu-
rances contre l'Incendie, peuvent se faire
nommer Agent et recevoir une commission
sur leurs Risques. Toutes correspondances
si on le désire, traitées **confidentiellement**.
Ecrire à "ASSURANCE," Boite 418, Bureau
de Poste, Montréal.

COMPAGNIE MONTREAL-CANADA.
d'Assurance contre l'Incendie

Cl-devant
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.
ETABLIE EN 1859
Capital autorisé - - - \$1,000,000.00
Actif net excédant - - - 480,000.00
Dépot au gouvernement du Canada
pour la garantie des porteurs
de polices - - - 60,000.00
Sinistres payés à date - - - 883,021.10
Cie indépendante. Taux modérés.
A. A. LABRECQUE, - - - Président.
J. B. LAFLEUR, - - - Gérant

BUREAU PRINCIPAL:
59 rue St-Jacques, Edifice "La Presse"
MONTREAL
On demande des agents pour les localités non
représentées.

THE METROPOLITAN LIFE INS. CO.

Incorporée par l'état de New-York.
**La Compagnie du Peuple, par le
Peuple pour le Peuple.**
ACTIF : \$105,656,311.60

A plus de polices payant primes en force aux
Etats-Unis et au Canada que n'importe quelle autre
compagnie et pendant chacune des dix années
assées a accepté et émis plus de polices nouvelles
en Amérique que n'importe quelle autre compagnie.

MOYENNE D'UNE JOURNEE D'OUVRAGE.

Réclamations payées.....	} Par jour	359
Polices échues.....		6,297
Nouvelles Assurances inscrites		\$1,303,559.00
Paiements aux porteurs de Poli- ces et addition à la Réserves....		\$98,582.00
Actif accru.....		\$53,841.00

A déposé avec le Gouvernement du Dominion
pour la protection des détenteurs de polices au
Canada en titres Canadiens, \$1,800,000.00.
\$1,342,381,457 d'assurance en vigueur sur
1,523,915 Polices.

Western
Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie
et sur la Marine
INCORPORÉE EN 1851
CAPITAL PAYÉ - - - \$2,000,000
ACTIF, au-delà de - - - 3,546,000
REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337
Bures Principal: **TORONTO, Ont.**
Hon. GEO. A. COX, Président.
J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur-Gérant
C. C. FOSTER, Secrétaire.
Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.
ROBT. BICKERDIKE, Gérant